

**Zeitschrift:** Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

**Herausgeber:** Société de communication de l'habitat social

**Band:** 17 (1944)

**Heft:** 5-6

**Artikel:** Rapport du jury

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-122295>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 10.12.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Classement définitif des projets du concours d'architecture

1er prix: № 32. « IS » ;  
2me » : 23. « 29 » ;  
3me » : 16. « R » ;  
mention: 51. « Wachsendes Haus 53 » ;  
» 38. « Antigone » ;  
» 18. « Domus hominis Species » ;  
» 41. « E » ;  
» 36. « 96 » ;  
» 1/49. « Raymond Aubert » ;  
» 47. « Z. S. ».

Le jury a basé ses décisions en tenant compte, comme critère, des points suivants : 1. L'organisme du plan en fonction de la structure ; 2. L'expression architecturale ; 3. Le système de construction proposé.

Le dépouillement des enveloppes contenant les noms des lauréats ne se faisant pas à Genève, il n'a malheureusement pas été possible

# RAPPORT

Vendredi 21 avril 1944, le jury s'est réuni au Centre international. Sont présents : MM. F. Gampert, président du Groupe professionnel des architectes pour les relations internationales ; Centre rural : A. Höchel, J. Perrelet, H. Schmidt ; Habitation : Alfred Roth, Ernst Schindler, Hans Brechbühler, Albert Cingria, J.-P. Vouga.

Le jury prend acte de l'envoi par les concurrents de cinquante-quatre projets pour le concours de l'habitation et de vingt-trois pour le concours du Centre rural. Il apprend avec plaisir que des donations ont été faites pour récompenser les meilleurs travaux non primés. Il tient à exprimer sa reconnaissance et ses remerciements aux différentes organisations qui ont bien voulu mettre à sa disposition les sommes suivantes :

|  |           |
|--|-----------|
| Société suisse des ingénieurs et architectes,  |           |
| Section genevoise . . . . .                    | Fr. 100,— |
| Société suisse des ingénieurs et architectes,  |           |
| Groupe des relations internationales . . .     | 50,—      |
| Société pour l'amélioration du logement . . .  | 50,—      |
| Civitas, Collection de la Cité humaine, Zurich | 100,—     |
| Anciens élèves de l'Ecole des beaux-arts de    |           |
| Paris . . . . .                                | 50,—      |
| Fédération des architectes suisses . . . . .   | 50,—      |
| Total  | Fr. 400,— |

Le jury décide de procéder à l'élection de son président et nomme M. F. Gampert comme président pour les deux jurys. Il décide alors de procéder à un premier examen individuel des envois et détermine la procédure à suivre. Cette procédure comporte deux tours d'élimination puis l'étude détaillée des projets restants.

## A. — CONCOURS DE L'HABITATION

Au premier tour d'élimination sont écartés pour insuffisance d'étude les vingt-huit projets suivants : 3. « Lespar » ; 4. « Bern Ferre » ; 7. « Remo » ; 8. « 34 » ; 10. « 4320 » ; 11. « Janc » ; 13. « Branko » ; 15. « Pulchritudo Commoditas » ; 17. « Gemi » ; 19. « 4-14 » ; 21. « Néotect. » ; 22. « Flaam » ; 24. « La Bruyère » ; 25. « Z » ; 27. « Ravan » ; 29. « Bra-Du » ; 30. « Bib. » ; 33. « Victor le Marois » ; 34. « Obnova » ; 35. « M. de Saint-Max » ; 40. « Grey-Lag » ; 42. « Delhier » ; 43. « Starac » ; 44. « Clarifié » ; 50. « Françanne » ; 52. « Bodeveni » ; 53. « Musb 15 » ; 9. « Dom ».

Au second tour d'élimination, le jury écarte seize autres projets qui, tout en faisant preuve d'une étude plus serrée et de qualités architecturales indéniables, dénotent une certaine insuffisance plus particulièrement en ce qui concerne la construction préfabriquée. Il n'est donc pas possible, dans ces conditions, de retenir ces projets pour le classement final : 2. « Vie 11 » ; 5. « Felicjan » ; 6. « Zabudowy » ; 12. « Capstan » ; 14. « Kesa » ; 20. « S. IX C. » ; 26. « Kim » ; 28. « VIV » ; 31. « Homo 44 » ; 37. « Sabot » ; 39. « Barbara » ; 45. « Ayrshire » ; 46. « Minus » ; 48. « Andney » ; 54. « J. Jip » ; 55. « Earlston ».

Restent en présence dix projets qui, après leur critique détaillée, sont classés dans l'ordre indiqué d'autre part.

## B. — CONCOURS DU CENTRE RURAL

Au premier tour d'élimination, sont écartés pour insuffisance d'étude les sept projets suivants : 20. « Sadmi » ; 3. « Zivce » ; 9. « Plan it » ; 19. « Jose » ; 18. « Mishnish » ; 6. « Annie » ; 12. « Lumière ».

Au deuxième tour d'élimination, le jury écarte neuf autres projets qui, ne pouvant être retenus pour le classement final, font toutefois l'objet d'un examen et d'une critique succincte.

d'accompagner cette publication des noms des auteurs. On trouvera le palmarès dans le prochain numéro d'*« Habillement »*. (Réd.)

### Classement définitif des projets du concours d'urbanisme

|                        |       |                 |
|------------------------|-------|-----------------|
| 1 <sup>er</sup> prix : | N° 16 | « 2 J + Z »     |
| 2 <sup>me</sup> prix : | N° 1  | « Antarès »     |
| 3 <sup>me</sup> prix : | N° 4  | « Delphes »     |
| Mention :              | N° 8  | « Hippodamos »  |
| »                      | N° 22 | « Pax »         |
| »                      | N° 5  | « J. M. S. »    |
| »                      | N° 13 | « Chanteclair » |

# DU JURY

2. « Bongro ». Conception juste mais réalisation insuffisante.
7. « Grey Lag ». Si le plan général de ce projet est admissible, l'aspect architectural est très faible.
10. « Pomone ». La conception générale est juste ; malheureusement l'aspect architectural, tant en ce qui concerne la composition des places que celle des bâtiments, n'est pas heureux.
11. « Cnityau ». Système de fermes groupées à proximité immédiate du centre rural. L'étude a porté surtout sur l'aménagement des fermes, alors que le centre rural est schématique et manque d'intérêt.
14. « ABCD ». Dans le plan de situation, l'auteur propose un regroupement des parcelles en dehors des fermes d'exploitation, ce qui ne semble pas constituer un progrès sur le système actuel. L'objet même du concours, le centre rural de cette région, s'il répond bien aux besoins prévus, manque cependant d'un certain caractère.
15. « NIC ». Le centre est celui d'une région de culture intensive qui s'exprime par un caractère semi-urbain, trop important pour un centre de cent ménages. La proximité immédiate de la grande artère de circulation, le manque de concentration du groupe commercial et la tenue architecturale d'un caractère de banlieue sont regrettables.
17. « Newlaxton ». Les auteurs se sont posés avec raison le problème de la reconstruction d'un centre dévasté. Bien que tous les éléments soient prévus, leur ordonnance laisse à désirer.
21. « Rolnik ». Le poids de l'étude a porté sur le parcellement des domaines ruraux. L'étude du centre rural, juste dans son principe, est très insuffisante dans la forme.
23. « Obnova ». Village avec fermes individuelles groupées immédiatement autour du centre rural, dont l'étude n'a pas été poussée.
- Restent en présence sept projets qui, après leur critique détaillée, sont classés dans l'ordre indiqué d'autre part.

### CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES DU JURY

Le jury constate une très grande variété dans la qualité et la conception des projets. Il était tout naturel d'ailleurs que la formation très différente des concurrents se traduisit ainsi. Ceci, toutefois, ne facilitait guère le travail du jury, qui s'est efforcé, dans son jugement, de faire abstraction des conceptions nationales ou régionales pour ne tenir compte que de la valeur architecturale et technique des projets.

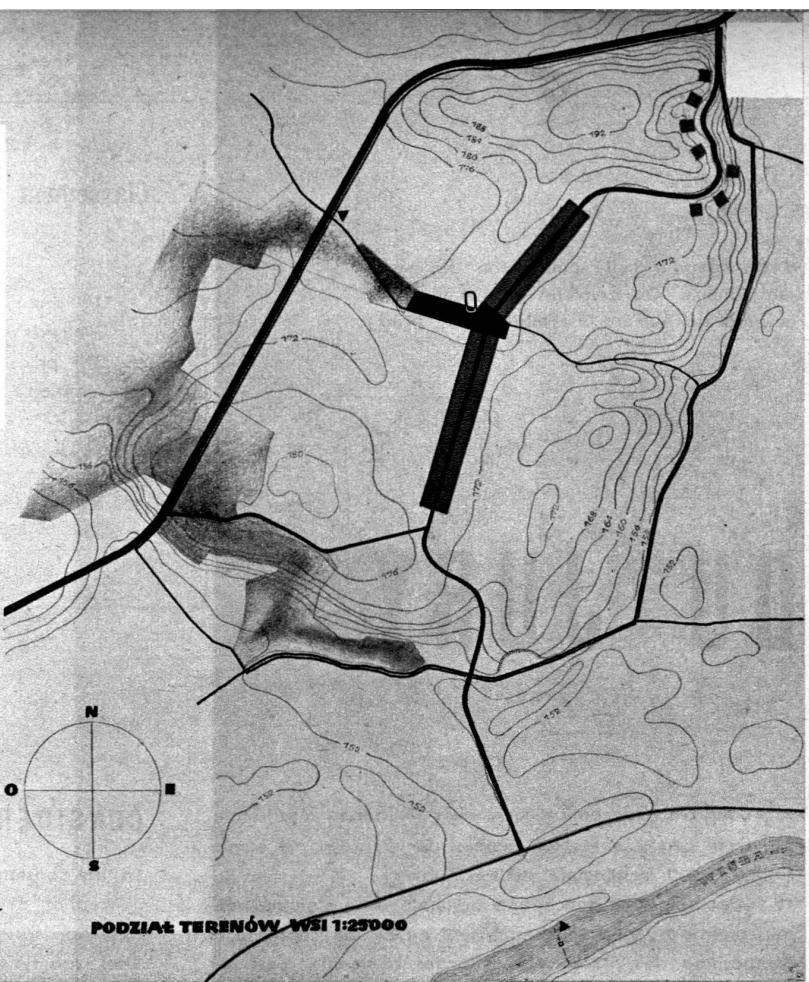
Il faut dire à ce sujet que les moyens restreints dont disposaient les initiateurs du concours n'ont pas permis de récompenser comme ils le méritaient une partie des projets primés et mentionnés dont la valeur était parfois très rapprochée.

Du concours pour les habitations, on retire de l'ensemble des projets l'impression que les concurrents ne disposant naturellement pas des moyens de contrôler la valeur pratique de leurs systèmes de construction, ont élaboré des éléments préfabriqués dont l'assemblage et peut-être aussi le transport seraient trop compliqués dans les régions où la main-d'œuvre qualifiée risque de manquer. Peut-être aussi l'étendue des destructions dans tous les pays n'a-t-elle pas provoqué encore l'évolution et l'adaptation indispensables pour aborder les problèmes de la reconstruction. Il ne pourra certes pas être question de villas spacieuses ou de logements presque luxueux dont la vision a inspiré maint concurrent. La dure réalité semble n'avoir pas pénétré suffisamment dans les milieux de ceux qui auront à réaliser le relèvement du pays. Dans le classement, les systèmes de construction ont donc passé après la conception générale du plan et la valeur esthétique des projets.

Le jury n'a pas voulu non plus prendre position entre les diverses conceptions de l'architecture actuelle et s'est efforcé, répétons-le, de juger objectivement la valeur architecturale de chaque projet.

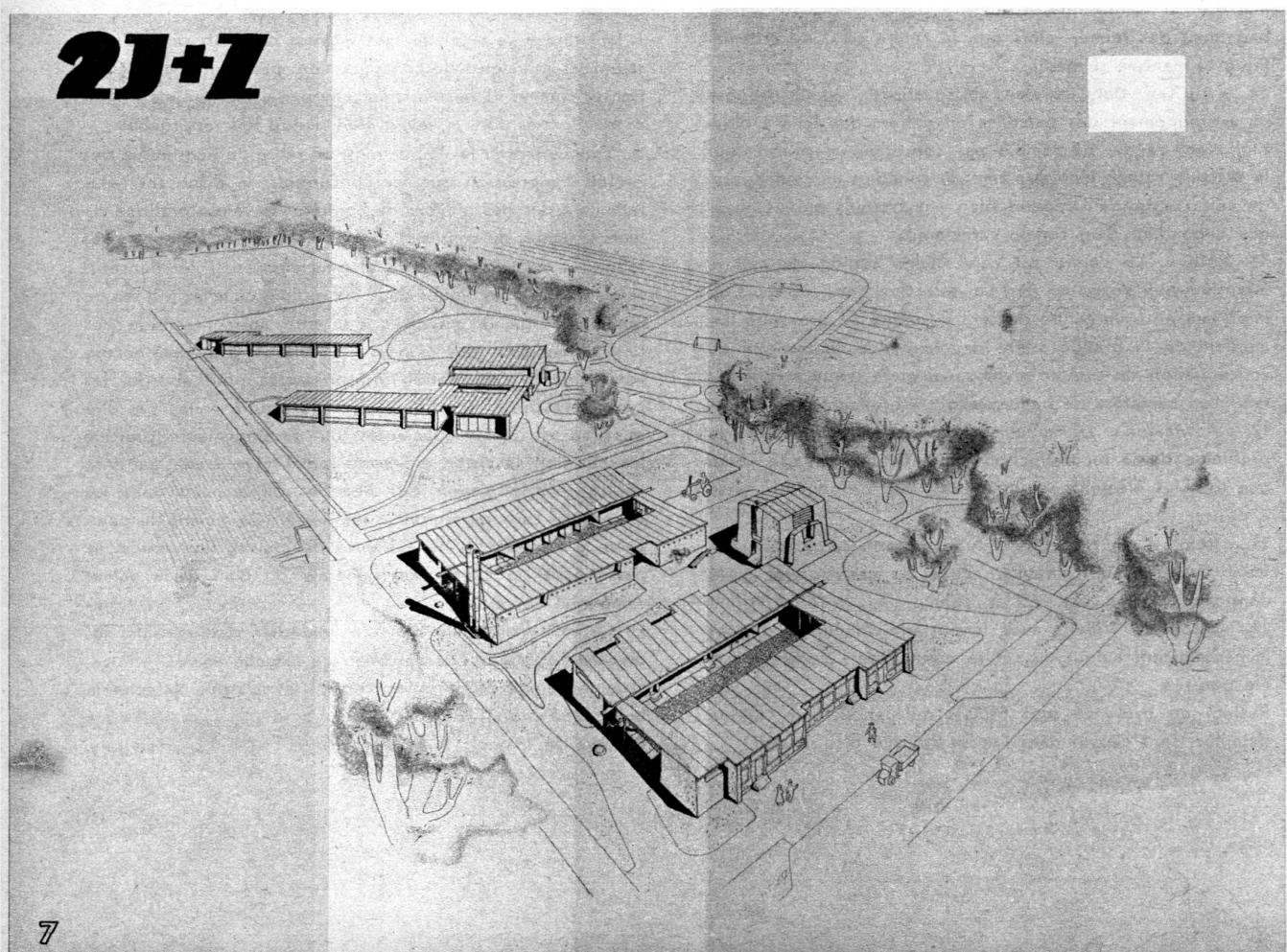
Genève, le 15 mai 1944.

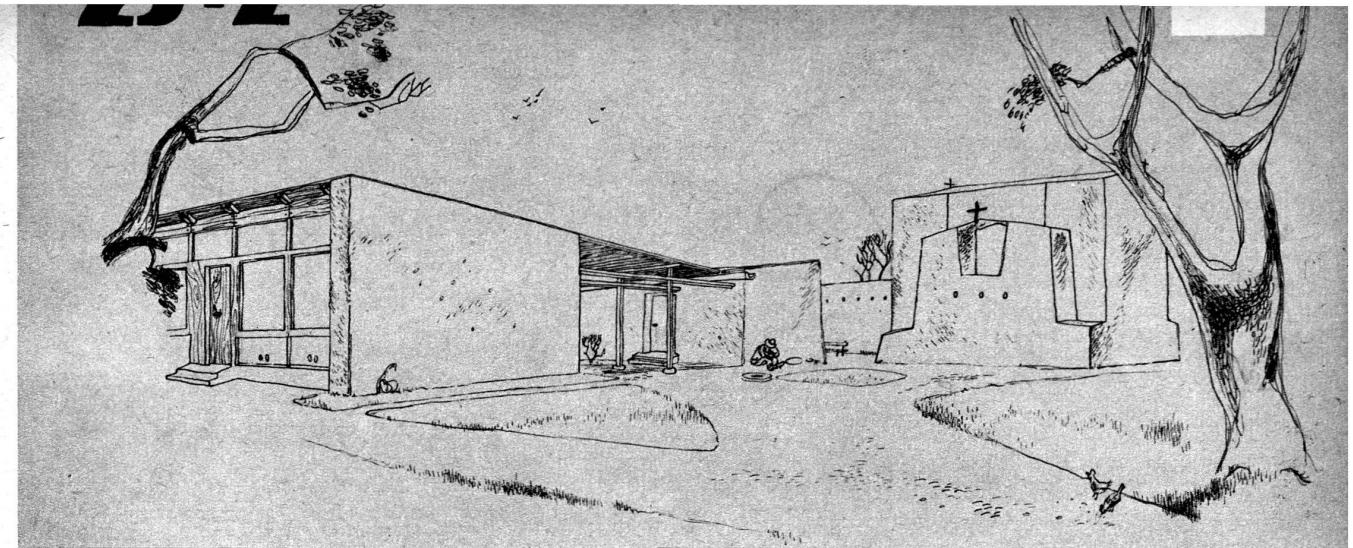
Le jury.



Echelle 1 : 50 000.

SITUATION.





## PREMIER PRIX • DEVISE « 2J+Z »

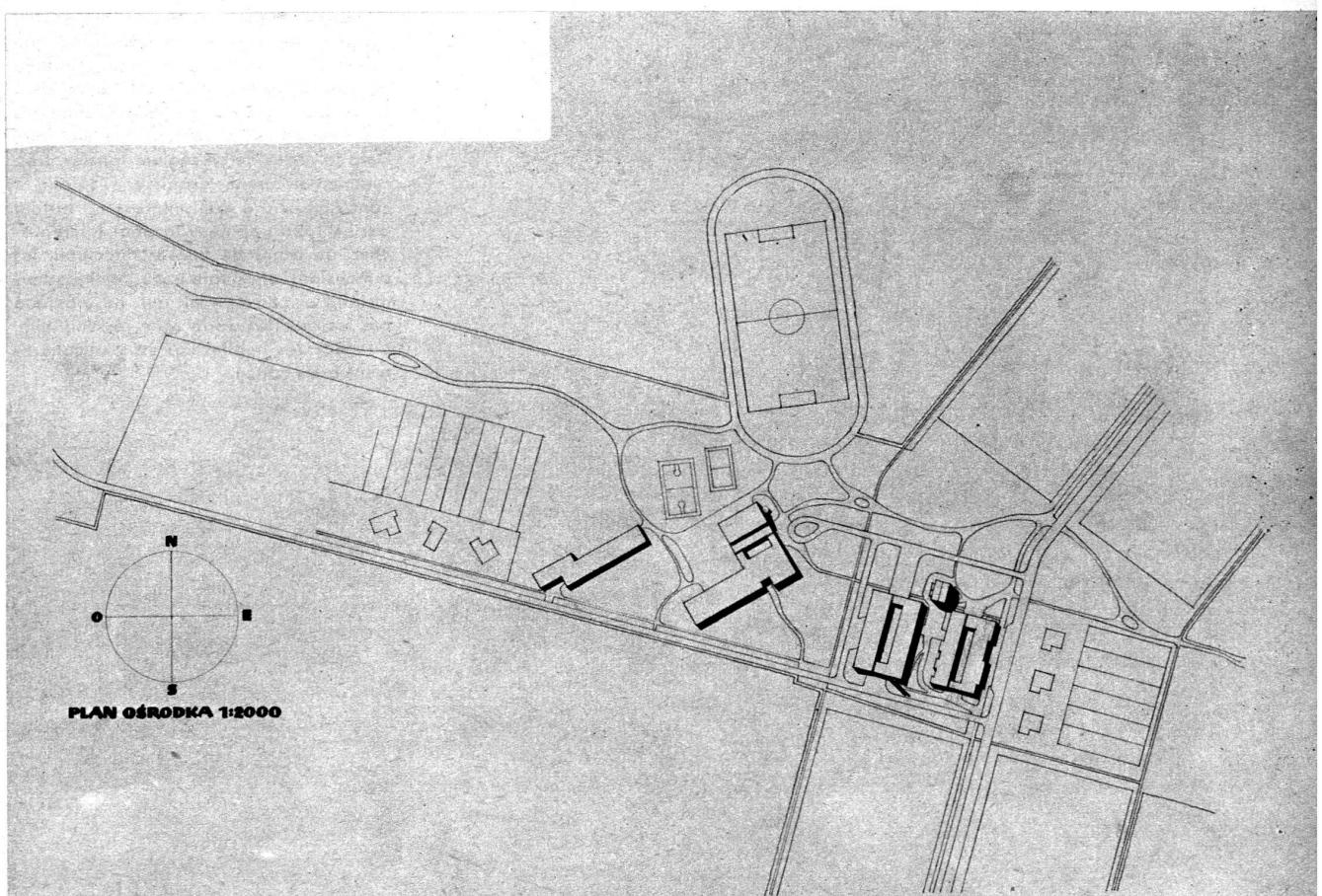
Situation : Pologne.

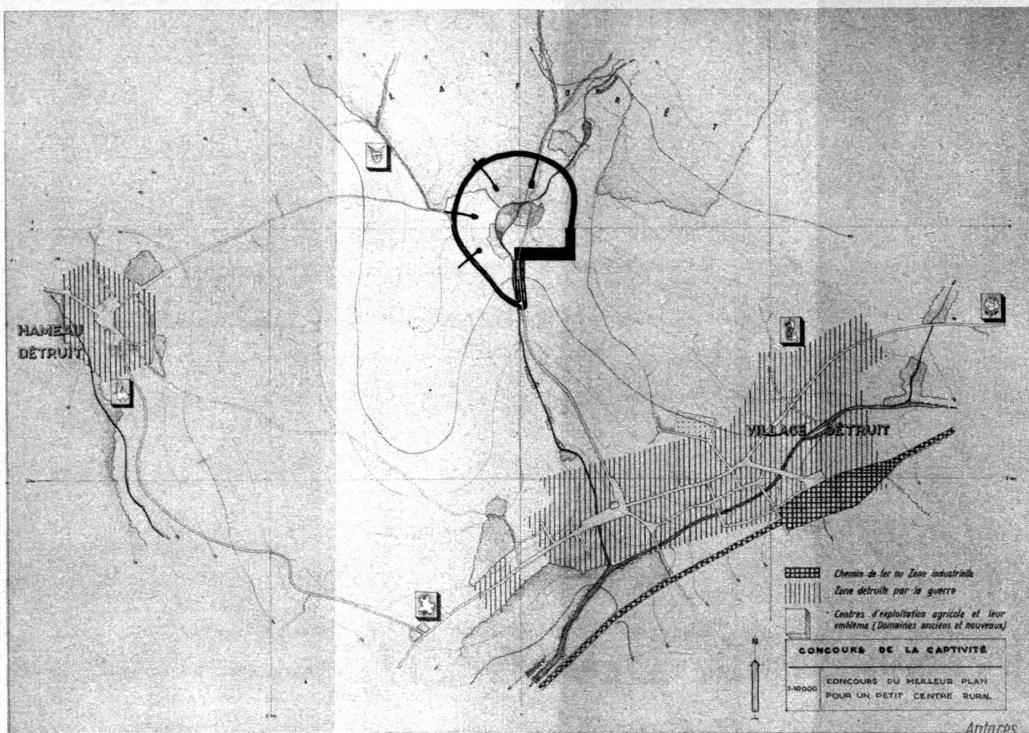
L'auteur a procédé à une analyse intéressante de la région envisagée. La conception du village est celle des fermes groupées le long d'une artère au milieu de laquelle se trouve le centre rural.

Ce dernier est étudié méthodiquement. Tous les services culturels et économiques sont réunis en deux bâtiments avec cour de service intérieure, dont l'idée est particulièrement heureuse. L'implantation de la maison d'habitation collective paraît arbitraire.

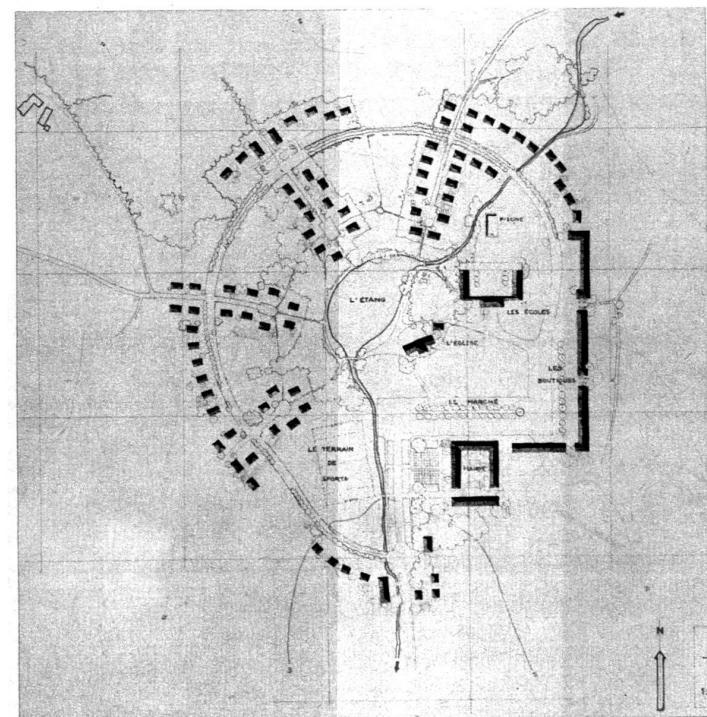
Echelle 1 : 4000.

PLAN DU CENTRE





Plan de situation 1 : 50 000.

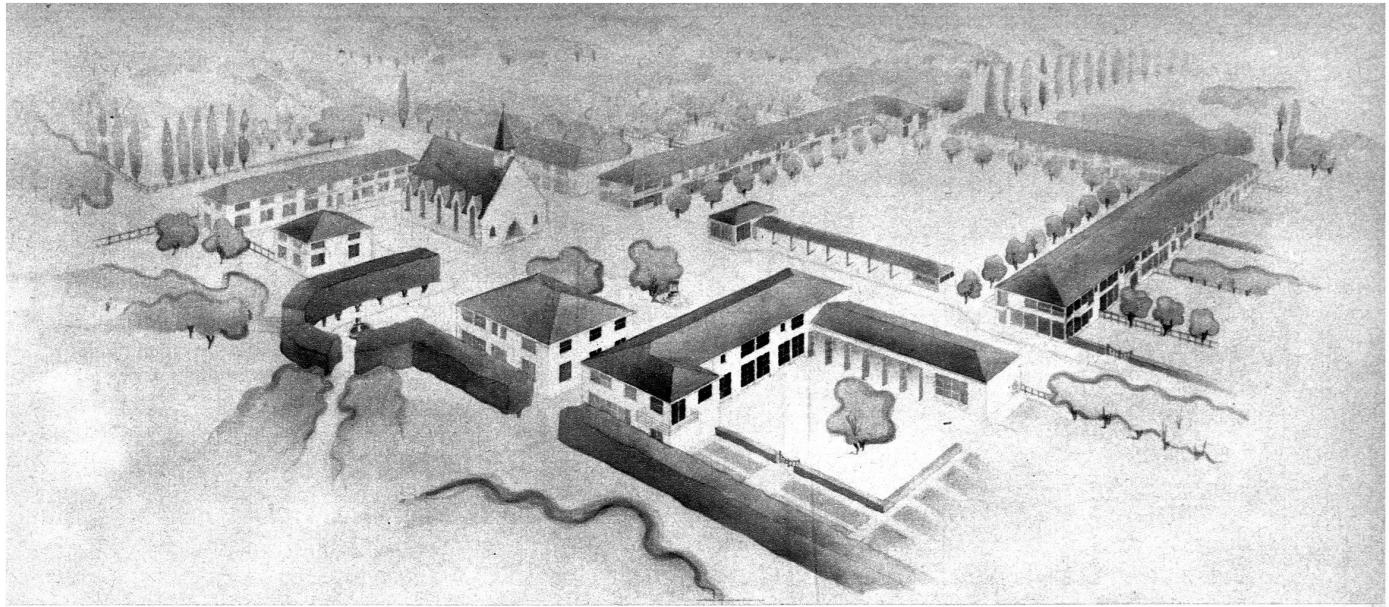


Plan du centre rural 1 : 10 000.

## DEUXIÈME PRIX DEVISE «ANTARÈS»

Situation : France du Nord.

L'auteur suppose comme base de son projet une exploitation communautaire du sol, les logements étant réunis dans le centre agricole et les exploitations étant réparties sur le territoire alentour. Dans le cadre de ce régime foncier, trop rudimentairement esquissé, l'auteur a conçu un centre rural intéressant, surtout par sa topographie. On peut lui reprocher, du point de vue architectural, les dimensions et la forme du centre administratif et commercial qui ne possède pas les qualités de la zone résidentielle. L'aspect des habitations est particulièrement bien conçu.

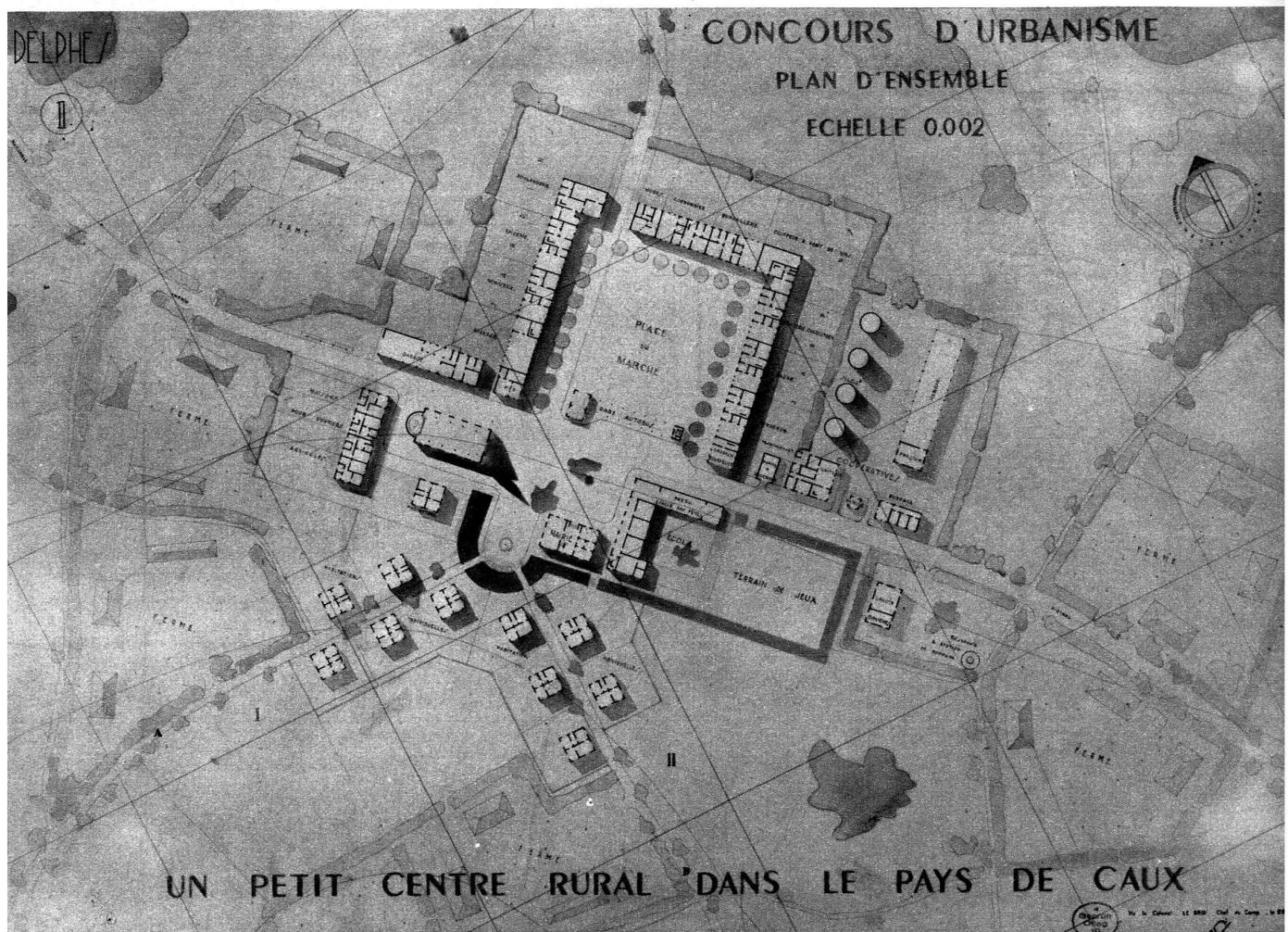


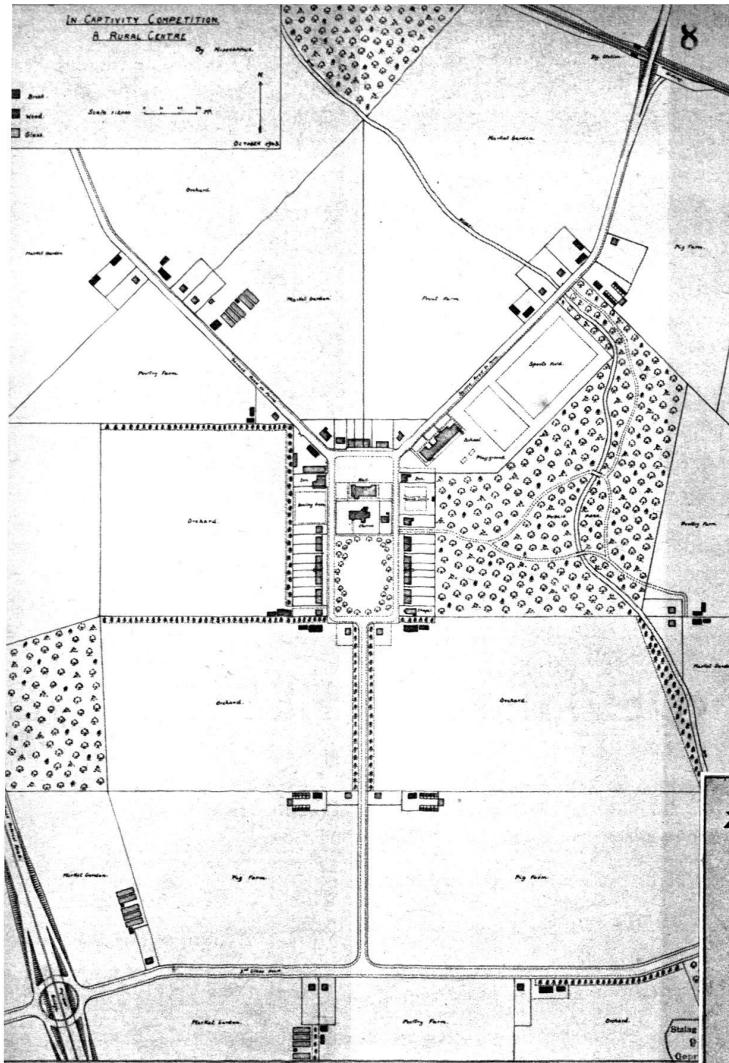
## TROISIÈME PRIX • DEVISE « DELPHES »

Situation : France (Pays de Caux).

Le problème est posé sous forme d'un centre civique et économique au milieu d'une zone agricole, avec fermes isolées. L'auteur propose une solution rationnelle et d'aspect agréable, sauf dans la partie des logements individuels. La grande place est d'une composition généreuse.

Plan d'ensemble 1 : 2500.





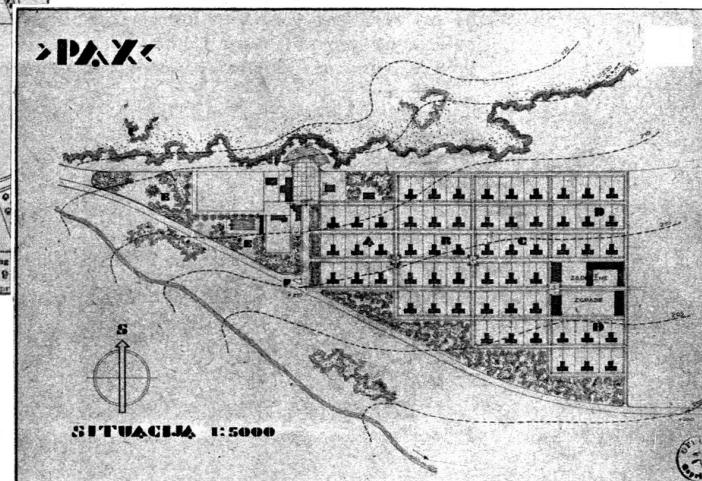
Plan 1 : 8000.

## MENTION

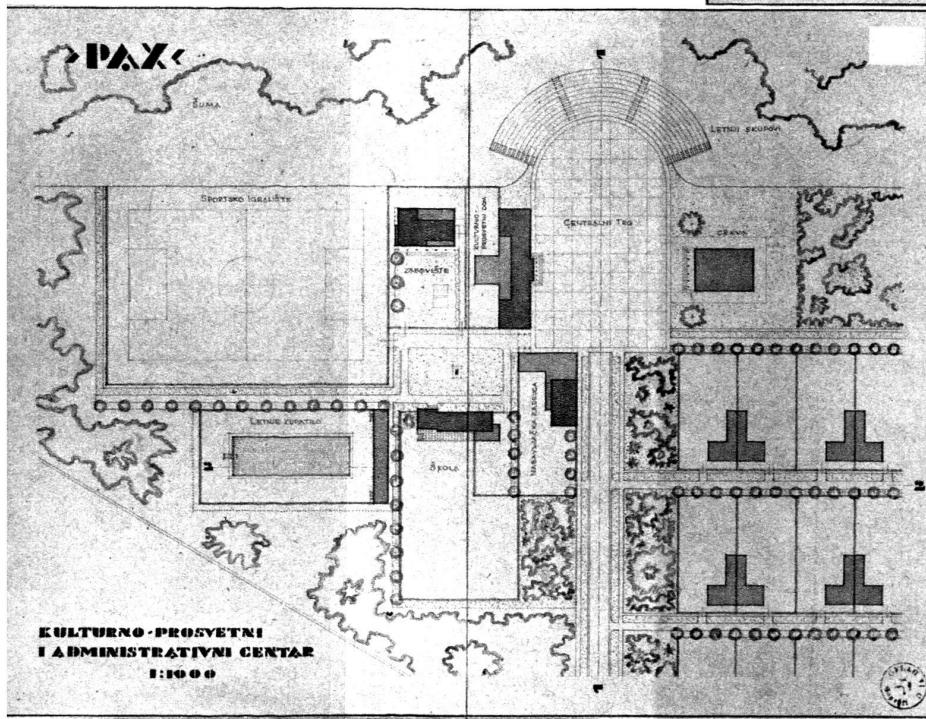
### DEVISE «HIPPODAMOS»

Situation : Angleterre du Sud.

Plan général de composition harmonieuse qui réalise une bonne combinaison du centre avec les fermes spécialisées. Division rationnelle en deux places, groupant l'une, des édifices civiques et commerciaux, et l'autre la résidence. Cette solution est d'un heureux caractère, mais l'aspect architectural n'est pas à la hauteur du plan.



Plan de situation 1 : 15 000.



KULTURNO-PROSVEĆTNI I ADMINISTRATIVNI CENTAR  
1:1000

### DEVISE «PAX»

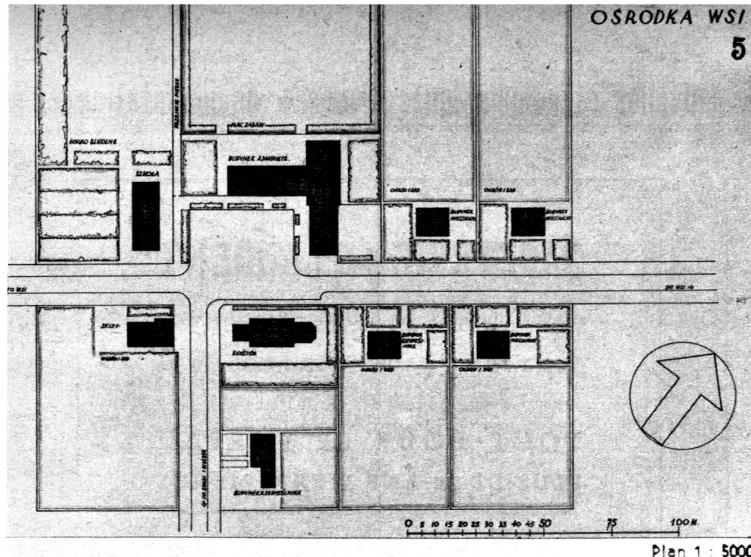
Situation : Serbie.

Le projet est basé sur l'exploitation en commun, des maisons familiales étant groupées entre le centre culturel et le centre d'exploitation. Cette forme, nouvelle pour ce pays, a été exprimée par une conception intéressante du centre rural.

L'ensemble du projet ne s'adapte malheureusement pas au terrain avec la souplesse désirée.

## MENTION

Plan du centre rural 1 : 3000.

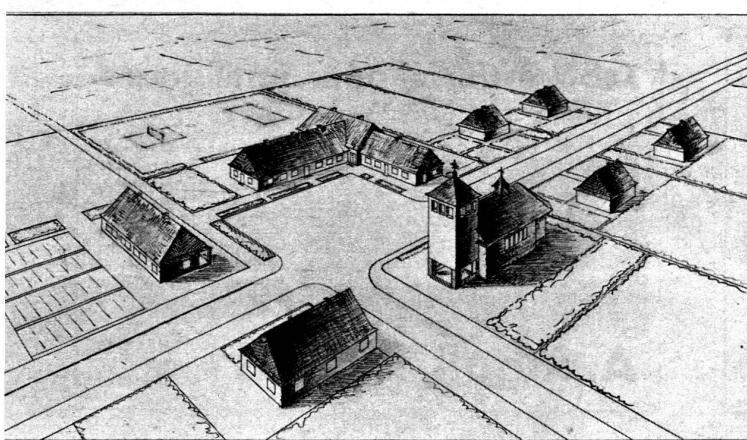


## MENTION

## DEVISE « J . M . S »

### **Situation : Pologne.**

La répartition des fermes est indiquée schématiquement sur une zone d'environ 1 km<sup>2</sup> au milieu de laquelle se trouve le centre rural. Autour de celui-ci sont groupés les bâtiments strictement nécessaires et d'un caractère rural bien exprimé.



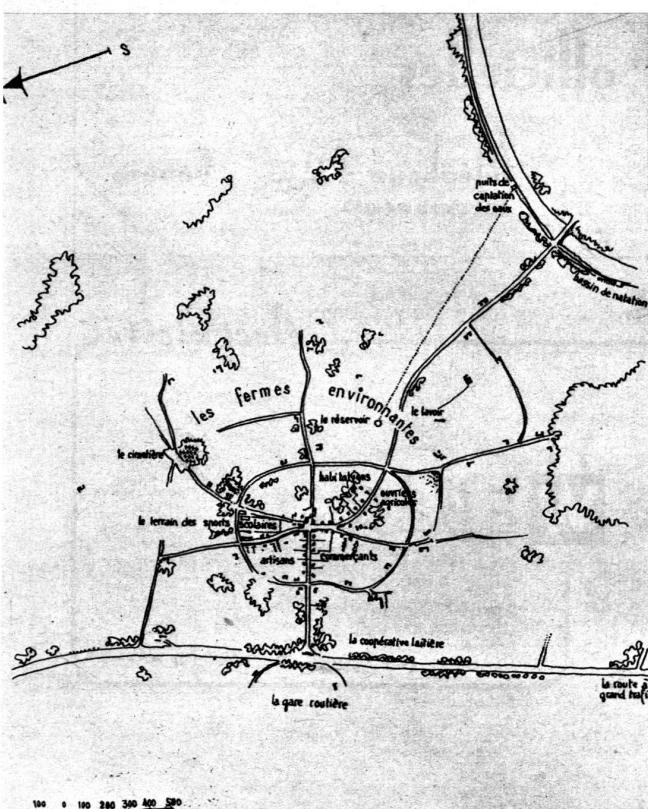
## MENTION

## DEVISE « CHANTECLAIR »

### Situation : Ile de France.

L'esquisse du territoire reproduite ci-dessous situe très justement le problème.

Dans le détail, la composition et l'architecture manquent de la concentration et de la simplicité désirables.



Plan 1 - 3333

